

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS VÉTÉRAN



MOTO-CLUB : THIONVILLE TOUT TERRAIN MOTO CLUB

E-MAIL : jean-noel.goux@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE : 06 08 64 07 82

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Jean Noel Goux

N° D'ÉPREUVE FFM : 318

DATE : 26/05/2024

LIEU : Hombourg Budange 57912

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Philippe JANODET	Licence : 239843
Délégué FFM (Président de jury)	Serge VERNOIS	Licence : 023830
Membre du Jury	Mario ROSSI	Licence : 021299
Membre du Jury	Philippe BORTOLLON	Licence : 235526
Commissaire technique responsable	Gerard THIEBLEMONT	Licence : 164059
Responsable du chronométrage		Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM	BRONZE ET ARGENT		OR ET PLATINE	
	BRONZE	ARGENT	OR	PLATINE
AGE DES PILOTES	DE 40 À 46 ANS	DE 47 À 53 ANS	DE 54 À 58 ANS	A PARTIR DE 59 ANS
LICENCES	LUE / NCO		LUE / NCO	
CYLINDRÉES	DE 125 CC À 650 CC		DE 125 CC À 650 CC	

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, boîte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Pierre HUNTZINGER**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Chu Bel Air Thionville**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**Accès :**

Nom du site **Circuit Charles de Mortemart**

Adresse **Hombourg Budange 57912**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1620m**

Largeur minimum de la piste **5m**

Largeur de la grille **45m**

Longueur de la ligne droite de départ **105m**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **12 Mars 2024**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **13/03/2024**

P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **18/03/2024**

NUMÉRO: **24/0302**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

T.T.M.C.
1 chemin du Leidt
57100 THIONVILLE

Site Internet :

www.tttmc.fr

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : THIONVILLE TOUT TERRAIN MOTO CLUB

E-MAIL : jean-noel.goux@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE : 06 08 64 07 82

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Jean Noel Goux

N° D'ÉPREUVE FFM : 318

DATE : 26/05/2024

LIEU : Hombourg Budange 57912

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Philippe JANODET	Licence : 239843
Président du Jury ou Arbitre*	Mario ROSSI	Licence : 021299
Membre du Jury	VERNOIS SERGE	Licence : 023830
Membre du Jury	Philippe BORTOLLON	Licence : 235526
Commissaire technique responsable	Gerard THIEBLEMONT	Licence : 164059
Responsable du chronométrage		Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat ligue 125cc	13		125cc 2T	45€ hors ligue 65€
Championnat ligue 250cc/450cc	13*/15*		125cc 2T à 450cc 4T	45€ hors ligue 65€
Trophée 450cc	15		250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T et 450cc 4T	45€ hors ligue 65€

13*/15* : 13 ans = 125cc 2T
et 15 ans > 125cc 2T

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Pierre HUNTZINGER**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Bel Air Thionville**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Charles de Mortemart**

Adresse **Hombourg Budange 57912**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1620m**

Largeur minimum de la piste **5m**

Largeur de la grille **45m**

Longueur de la ligne droite de départ **105m**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **12 mars 2024**

T.T.T.M.C.

1 chemin du Leid
57100 THIONVILLE
Site Internet :
www.tttmc.fr

VISA DE LA LIGUE

DATE: **13/03/2024**

P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports
13 Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **18/03/2024**

NUMÉRO: **24/0302**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



-  Plateau
-  Saut
-  Saut
- M montée
- ML légère montée
- D descente
- DL légère descente

T.T.T.M.C.
 1 chemin du Leidt
 57100 THIONVILLE
 Site Internet :
www.tttmc.fr

-  Poste commissaire
-  Accès parc méca
-  Paddock
-  Accès piste
-  Parc méca et parneautage
-  Coupure circuit

Le 15/06/2020

